

RAPPORT N°17 : CHALEUR LIVRADOIS FOREZ – SCHÉMA DIRECTEUR « RÉSEAU DE CHALEUR BOIS » : MODIFICATION DU RÉGIME D'AIDES

Vu l'accord cadre de partenariat n° 19RAA0024 « Développement des énergies thermiques renouvelables et de la maîtrise de l'énergie » entre Ambert Livradois Forez et l'ADEME, en date du 4 décembre 2019 ;

Vu la délibération n° 11 du Conseil communautaire en date du 15 octobre 2020 actant le lancement et les modalités de gestion du programme Chaleur Livradois Forez ;

Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire en date du 3 décembre 2020 autorisant Ambert Livradois Forez à apporter un financement aux communes propriétaires d'un réseau de chaleur bois pour la réalisation d'un schéma directeur de leurs installations ;

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'Ambert Livradois Forez est signataire d'un Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME pour le développement des énergies renouvelables thermiques et de la maîtrise de l'énergie. Le programme, communément appelé « Chaleur Livradois Forez », permet à l'EPCI de mobiliser des aides au titre du Fonds Chaleur, porté par l'ADEME, pour son propre compte et celui des communes déposant un dossier en réponse aux divers appels à projets.

Les modalités de financement des schémas directeurs « réseau de chaleur bois » ayant évolué, passant de 50 à 70% du montant HT, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de prendre en compte cette évolution et d'accorder un financement à hauteur de 70% aux communes propriétaires d'un réseau de chaleur bois et qui souhaitent réaliser un audit de leurs installations.

Les modalités de fonctionnement du programme Chaleur Livradois Forez restent quant à elles inchangées.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé

- D'accepter de modifier le taux de financement des schémas directeurs « réseau de chaleur bois », en le passant de 50 à 70 % du montant HT ;
- D'autoriser M. le Président à signer les contrats d'attribution des aides avec les communes concernées ;
- de charger M. Le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.